

LE SYSTÈME GLOBAL DE PRÉFÉRENCES COMMERCIALES
ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT
(SGPC)

PROJET DE DÉCLARATION DE SÃO PAULO SUR LE LANCEMENT
DU TROISIÈME CYCLE DE NÉGOCIATIONS RELATIVES AU
SYSTÈME GLOBAL DE PRÉFÉRENCES COMMERCIALES
ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT (SGPC)

Nous, Ministres des Participants à l'Accord relatif au Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC),

Nous étant réunis en session extraordinaire du Comité des Participants au SGPC à São Paulo (Brésil) le 16 juin 2004 pour examiner la mise en œuvre de l'Accord depuis son entrée en vigueur en 1989,

Ayant pris connaissance du rapport du Président du Comité des Participants sur les perspectives et les enjeux que rencontre l'Accord,

Conscients de la nécessité d'une action concertée afin de mettre à profit les potentialités immenses de l'Accord pour promouvoir et amplifier le commerce entre pays en développement,

Ayant pris note de la décision du Comité des Participants à sa dix-septième session à Genève (Suisse) de parrainer le troisième Cycle de négociations relatives au SGPC,

Déclarons par la présente ce qui suit:

1. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir et à soutenir le commerce mutuel, et à étendre la coopération économique entre les Participants par l'échange de concessions dans le cadre de l'Accord.
2. À cette fin, nous avons lancé à la date de la présente déclaration le troisième Cycle de négociations relatives au SGPC visant à revigorer et à pousser plus loin les objectifs de l'Accord. Pour mettre à contribution les diverses potentialités de l'Accord, nous envisageons un ensemble d'engagements de fond relatifs à la libéralisation du commerce souscrits sur le principe de la réciprocité des avantages, de telle manière qu'ils bénéficient équitablement à tous les Participants au SGPC.
3. Nous sommes convaincus qu'un ensemble ambitieux d'engagements à la libéralisation du commerce promouvra les complémentarités économiques entre Participants, en particulier à l'échelon interrégional.
4. Dans le cadre du troisième Cycle de négociations, nous nous efforcerons de définir des mesures préférentielles concrètes afin d'en faire bénéficier les pays les moins avancés participants, conformément aux dispositions de l'Accord.

5. Nous soulignons la nécessité d'élargir la participation au SGPC, conscients que les pays en développement sont devenus une force dynamique dans la croissance de l'économie et du commerce à l'échelon mondial. Nous avons plaisir à inviter tous les membres du Groupe des 77 et la Chine à adhérer à l'Accord. À cet égard, nous sommes reconnaissants au Groupe des 77 et à la Chine, ainsi qu'au Groupe des 15 pour leurs encouragements et pour l'appui politique assidûment apporté au SGPC.

6. Nous nous engageons à nous impliquer davantage sur les questions relatives au SGPC. Nous encourageons le Comité de négociation du SGPC à prendre toutes mesures nécessaires pour faciliter et mener à bien avec célérité le troisième Cycle de négociations.

7. Nous remercions le Secrétaire général de la CNUCED du soutien technique apporté au Comité des Participants et nous continuons de compter sur le soutien assidu du secrétariat.
